



PLAN SAPIN = PLAN SOCIAL

En parallèle de la mise en œuvre de la réforme de l'inspection du travail (plan SAPIN), le Ministère a déjà commencé à supprimer de nombreux postes de secrétaires et d'agents de contrôle (départs en retraite non remplacés, postes non pourvus en CAP etc.).

D'autres absences et suppressions de postes sont prévues dès 2014 et dans les années à venir. En Pays-de-la-Loire, cela se traduit par 11 postes supprimés en 2014, 9 en 2015.

La réforme Sapin entraîne des modifications de statuts, d'organisation du travail, des métiers, des structures, des diminutions prévisibles d'effectifs. Elle est à ce titre porteuse de **risques importants pour la santé des agents**, en termes d'inquiétudes et de charge de travail.

L'UT de Loire-Atlantique fait partie des sites sur lesquels les conséquences de la mise en œuvre de la réforme se font sentir dès à présent. En effet 2 postes de contrôleurs du travail sont vacants depuis plusieurs mois sans avoir fait l'objet de déclaration de vacances et ont vocation à disparaître dans le cadre de la réforme.

En parallèle 6 contrôleurs du travail ont été reçus à l'EPIT et suivent actuellement une formation de 6 mois durant laquelle ils n'occupent pas leur poste.

Ces postes non pourvus représentent 15 % des postes d'agents de contrôle du département.

Cette situation ne permet plus aux agents de contrôle en poste de traiter l'ensemble des demandes.

Nous dénonçons encore une fois le fait que le plan Sapin n'ait prévu aucune mesure palliant l'absence en formation des collègues reçus à l'examen mais organise en amont la **suppression progressive des postes de contrôleurs**.

Dans ce cadre, une cinquantaine d'agents de l'UT 44 ont signé une pétition indiquant à la Direction qu'ils ne pourraient plus traiter les demandes des usagers se trouvant sur les secteurs non pourvus par le Ministère et qu'ils les renverraient vers la Direction.

Face à la première application de ce renvoi vers la Direction, la réponse de cette dernière a été immédiate: convocation d'un agent, menaces, courrier individuel à son attention.

Seule mesure proposée censée soulager les collègues concernés par les intérimaires à assurer : le déplafonnement du dispositif de crédit / débit prévu dans le RIL, porté de 10 à 20 heures par mois et la possibilité de prendre deux jours de récupération par mois (comment un agent qui assure le contrôle de deux secteurs peut-il réussir à prendre deux journées de récupération dans un mois??).

La Loire-Atlantique est concernée aujourd'hui dans le cadre du départ en formation de 6 collègues et de 2 postes laissés vacants, mais personne n'est dupe : **demain, c'est l'ensemble des départements de la région, et plus largement de France, qui sera concerné par des intérim permanents à assurer en raison des baisses d'effectifs.**

Cette situation est inacceptable, que ce soit au regard des conditions de travail des agents et au regard du service que nous nous devons de rendre au public.

La Direction de l'UT 44 reproche à un agent de contrôle d'avoir méconnu son devoir de réserve qui se traduit notamment par une obligation de s'abstenir de commenter les décisions d'organisation interne. Il a été précisé à l'agent que le fait de communiquer sur ce sujet « *dépassait ses limites de compétences* ».

Or la Direction est muette et ne se charge pas de communiquer elle-même aux usagers les difficultés de fonctionnement auxquelles les agents de contrôle doivent faire face.

Les organisations syndicales soutiennent les agents de l'UT 44 s'étant inscrits dans cette action et demandent :

- **A la Direction de l'UT 44 de prendre les mesures d'organisation appropriées et adaptées pour éviter que les manques de moyens humains actuels entraînent des risques d'atteinte à la santé des agents de contrôle en postes**
- **à la Direction de l'ensemble des UT de la région d'assurer vis-à-vis des usagers une communication relative aux difficultés de fonctionnement des services et à la baisse des effectifs prévue**